REÇU EN PREFECTURE
le 29/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20261013-2026_08_05_

Parc naturel régional des Baronnies provençales

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

13 OCTOBRE 2026

N° 2026-08-05

L'an deux mille vingt-six, le treize octobre à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du sept octobre deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Délégué·es présents(es)

Nombre de délégués
En exercice : 135
Présents (mini 30) : 47
Nombre de voix
En exercice : 262
Présentes : 64
Représentées : 77
Total (mini 132) : 141
Quorum atteint

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 10 voix)
Agnès ROSSI

1 représentant du Conseil départemental de la Drôme (porteur de 7 voix)
Éric PHELIPPEAU

2 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix chacun)
Philippe CAHN, Kevin QUEYREL

43 représentants des communes et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)
Philippe Aillan, Dominique ANTOINE suppléant, Oriane BAJARD suppléante, Françoise BELLANGER, Catherine Belaous, Olivier Blanchard, Éric Bollard, Francis Bompard, Béatrice BossenNec, Simiane Bouchard-Razy, Éric Chapon, Gilles Cremillieux, Alain Daumas, Emilie Declercq, Emmanuelle Dontenwill, Adrien Donzet, Marie-José Dufour, Bruno Eysseric, Patricia Eysseric, Anne GENTIL, Gérard Hanus, Pierre HEILBRONN, Didier IMBERT suppléant, Vincent JACQUEMART, Carol Johnson-Legal, Simon LERICHE suppléant, Didier Leroy, Lucie LETELLIER, Dominique Mallié, Valérie MATTERA, Anthony Millot, Nicole Peloux, Patrick PERRIER, Marc Piccardi, Jeanne PUDDU, Yannis Rochas, Marianne Roux, Yann RUDANT, Christelle Ruysschaert, Catherine SABINE suppléante, Marianne Salles, Lionel Tardy.

Délégué·es excusé·es ayant donné pouvoir :
Rosy FERRIGNO et Philippe Ledesert à Philippe CAHN, Jason PEYRE à Gilles CREMILLIEUX, Fabienne BARBANSON à Bruno EYSSERIC, Coralie Griffard à Anne GENTIL, Fabien LIMONTA et Corinne MOULIN à Éric PHELIPPEAU, Claude AURIAS et Patricia PICARD à Kevin QUEYREL, Jean-Charles BORGHINI et Chantal EYMEOUD à Agnès ROSSI, Marianna Briançon à Marianne ROUX, Justine EFFANTIN et Marlène MOURIER à Christelle RUYSSCHAERT, Corinne LESCURE à Marianne SALLES

Délégué·es excusé·es
Thierry BRUSSET, Joël CHAUVIN, Christiane DESAILLOUD, Brigitte DURON, Emma GARNIER, Henri GRAUGNARD, Natacha KISSLER, Karine PENONE, Carole ROUX, Danielle TOUCHE, Brigitte WURMSER.

Invitées excusées
Christine HACQUES sous-préfète de Nyons, Marie POCHON députée de la Drôme.

Participaient également à la réunion :
Christel MORIN, conseil départemental de la Drôme
Elisabeth CHABOT, conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

REÇU EN PREFECTURE
le 29/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20261013-2026_08_05_

Monsieur Kevin QUEYREL est nommé secrétaire de séance.

Objet : Motion sur la mission Education au Territoire et à l'Environnement

Rapport :

La Présidente expose,

La mission Éducation au Territoire et à l'Environnement est l'un des piliers de la charte du Parc. Avec l'appui des baronautes et de toute la communauté pédagogique, elle permet aux jeunes des Baronnies provençales de découvrir, de comprendre et d'aimer leur territoire. Elle prépare celles et ceux qui le feront vivre demain.

Cette mission est aujourd'hui fragilisée par le retrait financier de ses partenaires. Les financements généralistes qui la portaient disparaissent : la Région Sud ne la finance plus depuis 2025 (40 000 € auparavant), la Région Auvergne-Rhône-Alpes n'a pas confirmé le montant de sa participation pour l'année scolaire 2026-2027 déjà entamée (40 000 € sollicités), le Département des Hautes-Alpes n'a pas donné suite à la demande de 15 000 €.

Le Département de la Drôme maintient son soutien à hauteur de 8 438 €.

Les communes haut-alpines, appelées à participer par délibération du 14 novembre 2025, ont répondu pour 12 d'entre elles sur 32, soit 3 850 € sur les 19 575 € attendus. Ce geste de solidarité territoriale est précieux, mais il ne peut pas compenser seul le désengagement des financeurs institutionnels.

La Présidente rappelle que l'éducation au territoire est un investissement durable pour les enfants des Baronnies provençales, qui en seront demain les premiers acteurs. Le Syndicat mixte du Parc souhaite continuer à le construire avec l'ensemble de ses partenaires. Elle invite le comité syndical à réaffirmer cet engagement à travers d'une motion.

Délibération

- Considérant la Charte du Parc et sa mesure II.4.5 « Promouvoir une économie de l'éducation et de la formation à l'environnement et au développement durable »

Après en avoir délibéré, par 111 voix pour et 30 abstentions, le Comité syndical

- **Affirme** la dimension structurante de la mission éducation au territoire et à l'environnement dans la charte du Parc et sa volonté de la pérenniser sur le long terme
- **Indique** qu'il essaiera d'écrire le budget primitif 2027 en sanctuarisant une enveloppe financière minimale dédiée au programme pédagogique
- **Regrette** la réduction ou l'absence de financements des partenaires : Région Auvergne Rhône Alpes, Région Sud, Département des Hautes-Alpes, services de l'Etat
- **Appelle** le Département de la Drôme au maintien de son soutien
- **Demande** une révision des positions des partenaires sur les financements de la mission éducation au territoire et à l'environnement pour accompagner le Syndicat mixte dans la pérennisation de celle-ci
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX



Délibération certifiée exécutoire par sa publication le 16/10/2026
et sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.